

Vue d'ensemble des cotisations liées aux produits sur la récolte 2022 (CHF / t)

Type de cotisations / Espèces		Cotisations prélevées par les premiers intervenants				Cotisations prélevées par les huileries et par les autres entreprises de transformation		
		Céréales fourragères et protéagineux y.c. soja ²	Epeautre	Céréales IP-SUISSE déclarées pour le secteur alimentaire	Autres céréales déclarées pour le secteur alimentaire	Colza	Tournesol	
Cotisations	Production	Cotisation de base FSPC	0.55	0.55	0.55	0.55	0.55	0.55
		Cotisation swiss granum	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45
		Union Suisse des Paysans	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
		Fonds d'allègement du marché FSPC ¹		46.3 ¹	46.3 ¹	46.3 ¹		
		Fonds promotion céréales		0.50	0.50	0.50		
		Association de l'huile de colza suisse					5.00	
		Pool de production oléagineux					8.00	8.00
		Cotisation IG Dinkel		10.00				
	Sous-total production	1.20	58.00	48.00	48.00	14.20	9.20	
	Commerce et transformation	Cotisation swiss granum	0.45	0.45	-- ³	0.45	0.45	0.45
		Fonds promotion céréales FMS		0.38	-- ³	0.38		
		Association huile de colza suisse					1.00	
		Pool de production oléagineux					4.00	4.00
		Sous-total commerce et transformation	0.45	0.83	0.00	0.83	5.45	4.45
Total		1.65	58.83	48.00⁴	48.83	19.65	13.65	

¹ dont 38.10 CHF / t pour soutenir l'utilisation de matières premières suisses, payés par tous les producteurs qui touchent la nouvelle contribution pour les céréales de la Confédération.

² Y compris les cultures qui ne touchent pas la nouvelle contribution pour les céréales de la Confédération, par exemple millet, maïs à fin alimentaire, quinoa ou sarrasin.

³ Les 0.45 CHF / t, les 0.38 CHF / t et les 0.05 CHF / t pour les céréales IP-Suisse déclarées pour le secteur alimentaire, commercialisées via IP-Suisse sont directement payés par IP-Suisse

⁴ que pour les céréales IP-Suisse déclarées pour le secteur alimentaire et commercialisées via IP-Suisse